



VILLE D'AUBRY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Publié le 10 juillet 2025

Séance ordinaire du 03 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Abdelmalik SINI, Dorothee LORTHIOS, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE Chantal WAGON, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Franck VALEMBOIS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK,

Absents avant donné procuration : Mathilde DESMONS à Lydie VALLIN, Philippe VERON à Didier SZYMANEK, Séverine LASNEAU à Franck VALEMBOIS, Carine FIEUW à Annick BARTKOWIAK

Absent : Laurent JOVENET

Madame Dorothee LORTHIOS a été désignée secrétaire de séance

13 - DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L332-23-1° DU CODE GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE) (ANIMATION)

L'Assemblée Délibérante,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter 40 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le renforcement des effectifs du service jeunesse durant la pause méridienne.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante :

- De créer à compter du 1^{er} septembre 2025,
- 40 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les grades suivants :
 - o 40 postes à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 8 heures, dans le grade d'adjoint d'animation, relevant de la catégorie hiérarchique C, rémunérés sur la base du 9^{ème} échelon de l'échelle C1, pour exercer les fonctions de surveillants pause méridienne.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal,

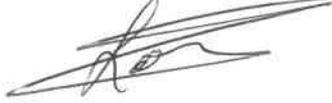
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accepte de créer à compter du 1^{er} septembre 2025,

- 40 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les grades suivants :
 - o 40 postes à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 8 heures, dans le grade d'adjoint d'animation, relevant de la catégorie hiérarchique C, rémunérés sur la base du 9^{ème} échelon de l'échelle C1, pour exercer les fonctions de surveillants pause méridienne.

La Secrétaire de Séance



Dorothee LORTHIOS



Pour copie conforme,
Le Maire



Bernard CZECH